

Edito

Le droit au logement est un droit essentiel dans notre société pour favoriser l'insertion et l'accès à l'autonomie. Plus qu'un toit, c'est le premier point d'ancrage d'un individu...

Dans le département des Bouches-du-Rhône des facteurs tendent à exclure de l'accès à un logement décent et adapté un grand nombre de nos concitoyens. D'une part, le parc locatif social est sous-dimensionné au regard du taux de pauvreté et d'autre part, l'accroissement de la facture énergétique et la précarité économique sont en nette évolution. Enfin les personnes sans domicile, hébergées par des tiers, occupant des logements au loyer trop cher ou en mauvais état, peuvent vivre dans des conditions d'habitat très difficiles.

Pourquoi élaborer un PLALHPD ? Issu de la fusion du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) et du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), l'Etat et le Département ont élaboré ce nouveau plan avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du territoire. Ce nouveau plan définit 7 orientations stratégiques pour les cinq prochaines années (2016 – 2020) :

- Renforcer l'animation, l'observation et la gouvernance du Plan
- Favoriser l'accès au logement des ménages défavorisés
- Améliorer la complémentarité et la fluidité de l'offre sur l'ensemble de la chaîne hébergement / logement
- Accompagner et informer les ménages défavorisés
- Renforcer la prévention des expulsions locatives
- Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- Répondre aux besoins spécifiques en logement et adapter l'habitat

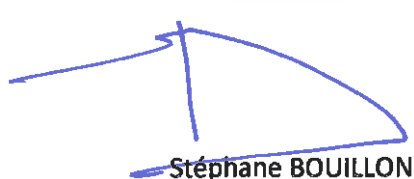
Ce Plan s'inscrit dans les orientations nationales d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, et dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil, d'hébergement et d'insertion. Il s'inscrit également dans les orientations définies à l'échelle départementale, en cohérence notamment avec la démarche participative et citoyenne menée dans le cadre des Etats Généraux de Provence.

Le Plan organise ainsi son action dans le cadre d'une gouvernance renouvelée, reposant sur la dynamisation des instances de pilotage, et la mise en place d'outils de suivi, d'évaluation et de communication assurant une lisibilité des actions pour l'ensemble des acteurs. Cette gouvernance vise également à s'adapter constamment à l'évolution des situations de mal logement, tout en prenant en compte les évolutions territoriales récentes liées à la mise en place de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Dans ce contexte, la réussite de ce nouveau plan nécessite, au-delà de l'implication des services de l'Etat et du Département, un engagement fort et une mobilisation importante de tous les acteurs du logement dans les Bouches-du-Rhône. Dès lors, ils sont invités à se saisir de ce document d'orientations portant l'engagement d'une politique solidaire en faveur du logement et de l'hébergement des personnes les plus fragilisées.

Ce plan est un outil majeur de la cohésion sociale et territoriale du département.

Le Préfet



Stéphane BOUILLON

La Présidente du Conseil Départemental



Martine VASSAL